

Le certificat médical d'aptitude à la conduite prend du retard

Annoncé pour début 2004, le « certificat d'évaluation médicale à la conduite automobile » a été repoussé de plusieurs mois, en raison de la complexité des questions soulevées et des précautions prises pour ne pas « stigmatiser » les personnes âgées après le drame de la canicule .

Le rapport du professeur Alain Dômout, achevé le 30 juin 2003, proposait de restreindre la conduite pour certains malades. Une liste de douze contre-indications « absolues », très limitative, a été dressée. Concernant les contre-indications relatives, les spécialistes préconisent des « aménagements » : certains conducteurs, selon leur pathologie, se verront interdire la conduite nocturne, les voies rapides ou les longs trajets.

suite de l'article -> www.estrepublicain.fr

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le mardi 10 février 2004

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/4110-certificat-medical-aptitude-a-conduite-prend-retard.html>